



GAL du Pays de La Châtre en Berry

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation LEADER

Vendredi 15 juin 2018

La consultation écrite a été adressée par courrier le 15 juin 2018 à l'ensemble des membres du Comité de Programmation LEADER titulaires et suppléants.

Le vote des suppléants sera pris en compte qu'en cas d'absence de réponse du titulaire dans le temps imparti, soit avant le 30 juin 2018.

Collège public (12 membres ont répondu par écrit)

Membres titulaires : 5 membres

Jean-Michel DEGAY - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire d'Aigurande, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne.*

François DAUGERON - *Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Guy GAUTRON - *Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;*

Serge DESCOUT - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Président du Conseil Départemental de l'Indre ;*

Jean-Pierre NICOLET - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Saint Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.*

Soit 5 votes pris en compte.

Membres suppléants : 7 membres

Benoît RABRET - *(en remplacement d'Arnaud DENORMANDIE) - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Vijon, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.*

Pierre JULIEN - *(en remplacement de Barbara NICOLAS) - Membre du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Le Magny, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Nicolas FORISSIER - *Député de l'Indre, Conseiller Régional, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry;*

Michèle SELLERON - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseillère municipale de Saint Août, Conseillère Départementale ;*

Marie-Jeanne LAFARCINADE - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Fougerolles, Conseillère Départementale, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;*

Danielle LAMY - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Pouligny-Notre-Dame, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère*

Patrick CHARASSON - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Soit 2 votes pris en compte.

Soit pour le Collège public (*titulaires + suppléants*), un total de 7 votes pris en compte.

Collège privé (*11 membres ont répondu par écrit*)

Membres titulaires : 6 membres

Jean-Claude MOREAU - *Référent LEADER, Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;*

Alain GLAUMOT - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'Office de Tourisme de La Châtre ;*

Christian NIEL - *Membre du Conseil de Développement, Président du Parc des Parelles ;*

Annie ROCHOUX - *Référente LEADER, Membre du Conseil de Développement, Elue de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;*

Yves NONNET - *Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre ;*

Jacques LUCBERT - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'association Indre Nature.*

Soit 6 votes pris en compte.

Membres suppléants : 5 membres

Sylvie PETOLON - *(en remplacement de Michel BAUDIMANT) - Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud ;*

Eric WEINLING - *(en remplacement de Michel SUCHET) - Trésorier de l'association « Le son continu » ;*

Vanessa WEINLING - *(en remplacement de Cyril HUVE) - Responsable du Service culturel de La Châtre.*

Jacqueline MAJOREL - *Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre ;*

René MARANDON - *Membre du Conseil de Développement, Président de la société Pomologique du Berry.*

Soit 3 votes non pris en compte.

Soit pour le Collège privé (*titulaires + suppléants*), un total de 9 votes pris en compte.

Les scrutateurs, membres de l'équipe technique du GAL du Pays de La Châtre en Berry ont procédé à la vérification du double quorum : 16 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 7 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 9 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative. En conséquence de quoi, il a été constaté que la règle du double quorum a été respectée (au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant pris part à la consultation écrite et au moins 50% des présents appartiennent au collège privé).

Ordre du jour :

✓ Examen de 3 dossiers pour avis définitif

- **Création d'un espace de coworking** - Commune de Neuvy-Saint-Sépulchre - *(Comité de Programmation du 28 septembre 2017),*
- **Modernisation et professionnalisation du Festival Le Son Continu** - Association Le Son Continu - *(Comité de Programmation du 14 décembre 2017),*
- **Mise en valeur du spectacle vivant au sein de la salle Maurice Sand** - Théâtre Maurice Sand de La Châtre - *(Comité de Programmation du 14 décembre 2017).*

Intitulé du projet : Création d'un espace de coworking

N° du dossier : RCEN 190218 DT 0360004

Porteur du projet : Commune de Neuvy-Saint-Sépulchre

N° SIRET : 213 601 412 00017

Thématique Leader : Fiche action 2 «Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement (des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs, ...)»

Vu l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation du 28 septembre 2017

Vu l'avis règlementaire du service instructeur du 13 juin 2018

Synthèse du projet

Dans la stratégie de développement économique mise en place par la commune de Neuvy-Saint-Sépulchre, la création d'un espace de coworking est un facteur clé de l'attractivité locale en proposant un lieu de travail partagé qui favorise l'émergence d'un réseau d'actifs encourageant l'échange et la créativité pour des travailleurs indépendants (auto-entrepreneurs, micro-entreprises, ...) et des salariés en télétravail.

L'aménagement de cet équipement situé au cœur du bourg, doit contribuer à :

- développer l'investissement et le goût d'entreprendre,
- offrir la possibilité aux habitants (notamment aux jeunes diplômés) de rester sur la commune,
- pérenniser l'activité des commerces de proximité,
- attirer par un environnement de travail innovant, un style d'organisation souple et un cadre de vie attractif les collaborateurs de grandes entreprises extérieures.

Le réaménagement de l'ancienne Maison des Jeunes en un espace de coworking permet de localiser idéalement ce tiers-lieu à proximité des commerces et des services du centre bourg.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : mars 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : avril 2018

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT retenu par le service instructeur	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du 26/09/17
Annexe 1 : travaux d'aménagement intérieur	132 581,50 €	233 662,00 €
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	0 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	0 €
Annexe 3 : autres dépenses	0 €	0 €
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	0 €
Coût global du projet	132 581,50 €	233 662,00 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montants retenus par le service instructeur	Montants approuvés en Comité de Programmation du 26/09/17
Etat	70 094, 70 €	13 767, 00 €
Conseil Régional Centre - Val de Loire	29 900, 00 €	29 900, 00 €
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes		
Région Centre Val de Loire (A vos ID)		33 700, 00 €
Autres : Etat Contrat de Ruralité		13 767, 00 €
Auto-financement maître d'ouvrage public	6 517, 36 €	111 450, 00 €
Financement européen (FEADER) sollicités	26 069, 44 €	31 078, 00 €
Sous total financeurs publics	132 581, 50 €	233 662, 00 €
Financement d'origine privée		
Auto-financement maître d'ouvrage privé		
Sous total financeurs privés		
Recettes prévisionnelles générées par le projet		
Total général = coût du projet	132 581, 50 €	233 662, 00 €

Avis définitif du Comité de Programmation

Le dossier est approuvé pour un montant de 26 069, 44 € de subvention FEADER, compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 132 581, 50 €, par 16 avis favorables sur 16 votes exprimés.

Dossier n°2 «Modernisation et professionnalisation du Festival Le Son Continu»

Intitulé du projet : Modernisation et professionnalisation du Festival Le Son Continu

N° du dossier : RCEN 190218 DT 0360010

Porteur du projet : Association Le Son Continu

N° SIRET : 801 813 395 00010

Thématique Leader : Fiche action 4 «Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture»

Vu l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation du 14 décembre 2017

Vu l'avis règlementaire du service instructeur du 13 juin 2018

Synthèse du projet

L'association Le son continu s'est constituée en février 2014 pour reprendre l'organisation des « Rencontres internationales des luthiers et Maître Sonneurs », festival créé en 1976 et devenu au fil des années un événement incontournable dans le réseau des musiques traditionnelles de France et d'Europe.

La fréquentation du festival a plus que doublé en 4 ans, passant de 8 500 personnes en 2014 à plus de 18 000 en 2017, signe du fort intérêt du public pour les musiques traditionnelles et de la réussite de l'événement.

Si Le son continu veut continuer à proposer un événement de qualité, il doit s'adapter à l'évolution de son festival et développer les outils nécessaires à son maintien. L'association prévoit cette année de moderniser

et professionnaliser ses équipements par l'acquisition de matériel de billetterie informatique (jusqu'à manuelle) et d'ordinateurs pour les postes importants.

Un des principaux impacts attendus est le développement et la modernisation de la communication et les réseaux de vente en France et à l'étranger (à moyen terme, partenariat avec des distributeurs nationaux type Cultura, Auchan, Carrefour...)

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : décembre 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : septembre 2018

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT retenu par le service instructeur	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du 14/12/18
Annexe 1 : achat et installation de billetterie informatique	19 238, 41 €	19 819, 59 €
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	0 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	0 €
Annexe 3 : autres dépenses	0 €	0 €
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	0 €
Coût global du projet	19 238, 41 €	19 819, 59 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montants retenus par le service instructeur	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du 14/12/18
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire		
Conseil Départemental de l'Indre	4 000, 00 €	4 000, 00 €
Autres :		
Auto-financement maître d'ouvrage public		
Financement européen (FEADER) sollicités	11 390.80 €	11 855, 68 €
Sous total financeurs publics	15 390.80 €	15 855, 68 €
Financement d'origine privée		
Auto-financement maître d'ouvrage privé	3 847.61 €	3 963, 91 €
Sous total financeurs privés	3 847.61 €	3 963, 91 €
Recettes prévisionnelles générées par le projet		
Total général = coût du projet	19 238, 41 €	19 819, 59 €

Avis définitif du Comité de Programmation

Le dossier est approuvé pour un montant de 11 390.80 € de subvention FEADER, compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 19 238, 41 €, par **15 avis favorables sur 16 votes exprimés**.

Dossier n°3 «Mise en valeur du spectacle vivant au sein de la salle Maurice Sand»

Intitulé du projet : Mise en valeur du spectacle vivant au sein de la salle Maurice Sand

N° du dossier : RCEN 190218 DT 0360001

Porteur du projet : Association du Théâtre Maurice Sand

N° SIRET : 410 117 097 00015

Thématique Leader : Fiche action 4 «Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture»

Vu l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation du 14 décembre 2017

Vu l'avis règlementaire du service instructeur du 7 juin 2018

Synthèse du projet

La salle Maurice Sand est un théâtre à l'italienne de 200 places dont les origines en tant que salle de spectacles remontent au père de George Sand. Sa rénovation en 1994 lui a donné un cachet faisant du lieu un endroit très apprécié des artistes et du public.

Malgré les contraintes du bâtiment, la scène peut accueillir des spectacles de qualité professionnelle mais souvent c'est la difficulté technique qui fait obstacle à certaines productions se privant ainsi de variété dans les propositions artistiques.

A l'ère de la technologie dans le domaine du spectacle, une nouvelle mise en valeur scénographique donnerait au lieu une opportunité d'accueil de spectacles nouveaux, de têtes d'affiches avec plus de décors et de lumières ; cela permettrait aussi d'apporter plus de professionnalisme à des montages techniques ambitieux.

L'objectif étant aussi de répondre à des demandes de scènes reconnues, telles Equinoxe, scène nationale de Châteauroux ou la Maison de la Culture de Bourges, qui pourraient délocaliser leurs spectacles dans ce lieu et nous proposer d'intégrer un réseau de scènes plurielles interdisciplinaires.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : avril 2018

Date prévisionnelle de fin de projet : décembre 2018

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT retenu par le service instructeur	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du 14/12/18
Annexe 1 : achat et installation de trois porteuses motorisées	21 505, 00 €	21 505, 00 €
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	0 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	0 €
Annexe 3 : autres dépenses	0 €	0 €
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	0 €
Coût global du projet	21 505, 00 €	21 505, 00 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montants retenus par le service instructeur	Montants approuvés en Comité de Programmation du 14/12/18
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire		
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes		
Commune de La Châtre	8 600, 00 €	8 600, 00 €
Autres :		
Auto-financement maître d'ouvrage public		
Financement européen (FEADER) sollicités	10 324, 00 €	10 324, 00 €
Sous total financeurs publics	18 924, 00 €	18 924, 00 €
Financement d'origine privée		
Auto-financement maître d'ouvrage privé	2 581, 00 €	2 581, 00 €
Sous total financeurs privés	2 581, 00 €	2 581, 00 €
Recettes prévisionnelles générées par le projet		
Total général = coût du projet	21 505, 00 €	21 505, 00 €

Avis définitif du Comité de Programmation

Le dossier est approuvé pour un montant de 10 324, 00 € de subvention FEADER, compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 21 505, 00 €, par 16 avis favorables sur 16 votes exprimés.

Fait le 2 juillet 2018

Le Président,
Jean-Michel DEGAY

